



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 31 janvier 2020

Projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise Avis favorable du Conseil national de la protection de la nature

Engagé à l'initiative du préfet du Finistère et du préfet maritime de l'Atlantique, le projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise a connu une étape décisive hier, avec l'avis unanimement favorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

La réserve naturelle nationale (RNN) d'Iroise a été créée en octobre 1992 sur la partie terrestre des îlots de Banneg, Balaneg et Trielen situés dans l'archipel de Molène, afin de protéger la diversité et l'originalité des habitats et des espèces présents, et plus particulièrement les oiseaux marins dont une grande partie sont d'importance patrimoniale majeure.

Initiées dès 2008, les démarches d'extension de la RNN d'Iroise ont été appuyées par le Plan biodiversité du 4 juillet 2018 du Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui vise notamment à faire des réserves naturelles nationale des foyers de biodiversité.

Le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique ont alors mandaté le Parc naturel marin d'Iroise, gestionnaire de la RNN d'Iroise depuis octobre 2016, pour définir un projet d'extension sur un périmètre incluant les îles et îlots non habités de l'archipel ainsi que leurs estrans, permettant de répondre aux enjeux majeurs de protection de l'avifaune nicheuse, des habitats littoraux et du patrimoine historique.

L'avant-projet de dossier, issu d'un important travail de concertation avec les acteurs locaux mené par le PNMI et les services de l'Etat, a été validé hier par le CNPN.

Il est rappelé que le projet préserve strictement les zones à enjeux majeurs, notamment pour les oiseaux nicheurs, tout en tenant compte de la fréquentation du secteur et qu'il prévoit la prise de mesures adaptées et proportionnées dont, notamment, une réglementation d'accès par arrêté préfectoral.

La poursuite du projet d'extension de la RNN d'Iroise dépend désormais de la décision de la ministre de la Transition écologique et solidaire. En cas de décision favorable, la procédure réglementaire fixée par le code de l'environnement sera mise en oeuvre, notamment une enquête publique et des consultations locales au printemps 2020.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère